**Appel à projet « Allocations doctorales cofinancées »**

**Modalités de versement de la subvention régionale**

La subvention sera versée selon les conditions suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Part du versement | Justificatifs requis |
| Avance 20 %  | → Contrat de travail → Engagement signé du doctorant→ Pour les établissements privés, la convention signée  |
| Acompte de 50 % de l’aide  | → Rapport du comité de suivi de thèse de fin de 2ème année→ Récapitulatif attestant le versement des 24 premiers mois de salaires (détaillé mensuellement) |
| Solde | → Attestation de soutenance de thèse→ Récapitulatif attestant le versement des salaires des 12 derniers mois (détaillé mensuellement)→ Récapitulatif attestant le versement de l’enveloppe « environnement de la thèse » accompagné - pour les subventions votées à partir de 2024 - de l’avis du doctorant sur l’utilisation de cette enveloppe → Justification des actions du dialogue science-société réalisées dans le cadre de la thèse et de la publication grand public sur la plateforme echoscience-paysdelaloire.fr  |